

158. — 2 JUIN 1861. — *Loi allouant un crédit de 126,144 francs au budget du ministère de la guerre pour l'exercice 1861* (1). (Monit. du 6 juin 1861.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Une somme de cent vingt-six mille cent quarante-quatre francs (fr. 126,144), provenant de la vente de fusils à silex hors d'usage, est affectée à la fabrication d'autres armes neuves. Elle sera ajoutée à l'art. 20 du budget du ministère de la guerre de l'exercice 1861.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la guerre, M. le baron CHAZAL.

159. — 2 JUIN 1861. — *Loi portant suppression de l'expédition des tables décennales des actes de l'état civil destinée aux gouvernements provinciaux* (2). (Monit. du 5 juin 1861.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. L'expédition des tables décennales des actes de l'état civil, destinée aux gouvernements provinciaux, est supprimée.

Art. 2. Pour chacune des deux expéditions destinées aux tribunaux et aux communes, les greffiers des tribunaux de première instance touchent un centime par nom, conformément au taux établi par le décret du 20 juillet 1807.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur, M. CH. ROGIER.

160. — 2 JUIN 1861. — *Arrêté royal fixant les péages et les jours de navigation au barrage d'Astene, sur la Lys*. (Monit. du 19 juin 1861.)

Léopold, etc. Considérant que les travaux de construction d'un barrage sur la Lys, à Astene,

sont à la veille d'être terminés et que, dès lors, il y a lieu de fixer les droits de navigation qui seront perçus au passage des bateaux, comme aussi les jours de navigation à ce nouveau barrage :

Vu la loi du 30 floréal an x ;

Sur la proposition de nos ministres des finances et des travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Le tarif des droits de navigation actuellement en vigueur au barrage établi sur la Lys, à Harlebeke, est rendu applicable au nouveau barrage construit sur la même rivière, à Astene.

Art. 2. Les droits de navigation ne seront perçus au barrage d'Astene qu'à partir de l'époque à laquelle cet ouvrage d'art commencera à être manœuvré.

Art. 3. Les bateaux seront admis à passer au barrage d'Astene chaque jour de la semaine, au fur et à mesure qu'ils se présenteront.

Nos ministres des finances (M. Frère-Orban) et des travaux publics (M. Jules Vanderstichelen) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

161. — 3 JUIN 1861. — *Arrêté royal portant clôture de la session législative de 1860-1861*. (Monit. du 6 juin 1861.)

Léopold, etc. Vu l'art. 70 de la Constitution ;

Sur la proposition de notre ministre de l'intérieur et de l'avis de notre conseil des ministres ;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. La session législative de 1860-1861 est close.

Art. 2. Notre ministre de l'intérieur (M. Ch. Rogier) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

162. — 3 JUIN 1861. — *Arrêté royal portant que la démission offerte par le sieur Frère-Orban, de ses fonctions de ministre des finances, est acceptée*. (Monit. du 6 juin 1861.)

165. — 3 JUIN 1861. — *Arrêté royal par lequel le sieur Frère-Orban, membre de la chambre des représentants, ancien ministre des finances et des travaux publics, est nommé ministre d'État*. (Monit. du 6 juin 1861.)

— Rapport le 24 avril, p. 1206. — Discussion et adoption le 14 mai.

Rapport au sénat le 22 mai 1861. — Discussion le 23 et adoption le 24 mai.

(1) Présentation à la chambre de représentants le 23 mars 1861. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 1015).

— Rapport le 20 avril, p. 1205-1206. — Discussion et adoption le 15 mai.

Rapport au sénat le 22 mai 1861. — Discussion le 23 et adoption le 24 mai.

(2) Présentation à la chambre des représentants le 6 mars 1861. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 808). — Rapport le 12 avril, p. 1106. — Discussion et adoption le 16 mai.

Rapport au sénat le 25 mai 1861. — Discussion le 24 et adoption le 25 mai.